

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 janvier 2026

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-cinq s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

APPROBATION DE
L'AVENANT À
L'ACCORD-CADRE
04/25 DE
FOURNITURE DE
VÊTEMENTS DE
TRAVAIL

PRÉSENTS :

Charles ALONSO, Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Lionel BENHAROUS, Simon BERNSTEIN, Hélène BERTHOUMIEUX, Nathalie BETEMPS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Martin DOUXAMI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Gaëlle GIFFARD, Daniel GUIRAUD, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS, Moussou NIANG, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Lisa YAHIAOUI,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Lionel BENHAROUS, Alice CANABATE par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Lucie FERRANDON par Gaëlle GIFFARD, Guillaume LAFEUILLE par Patrick CARROUER, Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI,

ABSENTS :

Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG,

SECRÉTAIRE : Liliane GAUDUBOIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2026

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT À L'ACCORD-CADRE 04/25 DE FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL

LE CONSEIL,
Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

Suite au recrutement de nouveaux agents, notamment aux services de la voirie, des espaces publics et des ateliers, une augmentation du montant du lot 4, relatif à la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI), de l'accord cadre n°04/25, est devenue nécessaire.

Conformément à l'art. R. 2194-8 du Code de la commande public le marché sera augmenté de 10 % par an, soit 1 000 € HT, jusqu'à la fin de son exécution qui aura lieu le 11 juin 2029.

VU l'avis de la commission compétente,
VU l'avis de la CAO du 17 décembre 2025,
VU le rapport du représentant légal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant de l'accord-cadre 04-25 lot 4.

ARTICLE 2 : Approuve l'augmentation de 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC (TVA 20%) par an pour les 4 années à venir.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée. Le montant du marché pour le lot 4 est de 11 000 € HT, soit 13 200 € TTC (TVA 20%) par an.

Délibération votée par 30 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



La secrétaire de Séance

Liliane GAUDUBOIS

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20260202-D13-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2026
Publication : 03/02/2026